

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 2379

présenté par

M. Barrot

-----

**ARTICLE 9****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Infrastructures et services de transports	0	+10 000 000	0	+10 000 000
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	+10 000 000	0	+10 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	+10 000 000	+10 000 000	+10 000 000	+10 000 000
<b>SOLDE</b>	0		0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'inclure les camions des associations humanitaires dans l'élargissement de la prime à la conversion annoncée lors de la présentation du Plan Automobile par le Président de la République.

A ce jour, les camions - et notamment les camions frigorifiques - des associations humanitaires comme les banques alimentaires ne sont pas compris dans le cadre réglementaire régissant la prime à la conversion.

Compte tenu du prix de ces équipements et en l'absence d'un tel dispositif, les camions dont disposent ces associations sont vieillissants. C'est un enjeu environnemental, ces camions rejetant plus de gaz à effet de serre. C'est aussi un enjeu pour le fonctionnement de ces associations, ces camions étant plus chers à entretenir et plus susceptibles de tomber en panne.

Ouvrir cette possibilité pourrait ainsi permettre à ces associations de renouveler leur flotte dans un contexte d'augmentation de fréquentation des banques alimentaires.

De plus, cela aurait un effet sur la demande adressée à cette branche du secteur automobile, dont la production est en partie basée en France.

Cet amendement propose de prélever 10 millions d'euros du programme n°203 "Infrastructures et services de transport", au sein de l'action "Ferroviaire", et de les orienter vers le programme n°174 "Energie, climat et après-mines" dans son action "Aide à l'acquisition de véhicules propres".